

## **Procès-verbal de la 110<sup>ème</sup> assemblée de l'Association suisse pour la technique du soudage (ASS) du 08 juin 2021, Hôtel ARTE, Olten**

Date et heure : 08.06.2021, 16h30  
Lieu : ARTE, Olten  
Présents : Comité  
Excusé : Prof. Dr. Konrad Wegener  
Représenté : Les membres de l'association sont représentés par le vice-président Sorin Keller en raison d'un empêchement imprévisible de Monsieur A. Obrist (représentant)  
Présidence : Monsieur le prof. Hans Gut (président)  
Procès-verbal : Madame Alessandra Kaya (procès-verbal)

Ordre du jour :

1. Élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de la 109<sup>ème</sup> assemblée annuelle du 26 mai 2020 à Berne
3. Rapport annuel 2020
4. Compte des résultats et bilan au 31.12.2020
5. Attribution des décharges
6. Cotisations des membres ASS
7. Élections
8. Divers

Au nom du comité et du secrétariat de l'ASS, le président, Monsieur Hans Gut, souhaite la bienvenue aux participants à la 110<sup>ème</sup> assemblée des membres.

L'incertitude de planification liée à la crise du corona virus oblige l'ASS à organiser à nouveau l'assemblée annuelle 2021 en ligne. Les membres de l'association ont la possibilité de poser des questions par l'intermédiaire du « chat » en ligne.  
Après chaque point de l'ordre du jour de la partie officielle, Monsieur Gut demandera à Monsieur Keller quel est le résultat du vote et à Madame Kaya s'il y a des questions de la part des membres.

Dans le choix du lieu de l'assemblée annuelle des membres, le comité avait en fait élu Visp pour cette année. Étant donné que l'ASS organise à nouveau l'assemblée en ligne, le comité a désigné le lieu plus central d'Olten pour la mise en œuvre. Normalement, le comité s'efforce à préserver une balance géographique sur toute la Suisse dans le choix des lieux pour l'organisation des assemblées des membres. C'est en 2001 que l'ASS s'est rendue pour la dernière fois dans le canton du Valais.

Après la partie officielle de l'assemblée annuelle vers 17h15, Marc Hauser de erfolgswelle.ch, nous donnera avec son exposé «Zum Fliegen braucht es keine Flügel – wie wir uns mit Zuversicht auf die Zukunft freuen können» un aperçu fascinant d'une aventure et de ses connaissances pour la vie quotidienne des affaires

### **Concours X-Men**

Dans la revue « Schweisstechnik/Soudure » un concours est lancé depuis de nombreuses années avec comme prix principal un voyage dans une ville européenne, y compris hébergement et argent de poche. Une énigme apparaît dans chaque numéro. Chaque bonne réponse participe au tirage au sort. Par exemple, si vous avez cinq bonnes réponses, vous avez cinq fois plus de chances de gagner. Plusieurs solutions correctes ont été reçues. Ainsi, le gagnant sera déterminé par un tirage au sort.

10 personnes ont participé avec au moins une réponse correcte. Les noms se trouvent dans la boule de plexiglas.

En tant que porte-bonheur, Monsieur Sorin Keller a accepté de tirer au sort le vainqueur. Le gagnant est Heinz Müller, qui gagne un voyage pour deux personnes à Helsinki, y compris l'hébergement à l'hôtel et l'argent de poche. Il sera informé par écrit et sera prié de contacter Madame Kaya ou Madame Mundwiler pour organiser le voyage.

### **Concours de photo**

Cette année encore, un autre gagnant sera élu. Depuis neuf ans, l'ASS invite ses membres dans la revue de l'association à participer à un concours de photo. Les photos à soumettre doivent être sous le slogan : «les hommes soudent, coupent ou revêtent».

Les photos envoyées ne doivent pas avoir été utilisées dans des campagnes marketing ou de RP ou de manière générale avant la remise des prix.

Monsieur Ivan Gandola est le gagnant du bon d'une valeur de CHF 1'000.-. Le bon lui sera envoyé après l'assemblée annuelle.

Monsieur Walter Schröter occupe la deuxième place et remporte un bon d'une valeur de CHF 600.-. Le bon lui sera envoyé après l'assemblée annuelle.

### **Assemblée générale ordinaire**

Le président Hans Gut ouvre l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020. Après les points statutaires de l'ordre du jour, elle se poursuivra avec la conférence déjà évoquée de Marc Hauser.

L'organisation d'au moins une assemblée des membres par an est exigée par les statuts de l'ASS. Par la suite, Monsieur Hans Gut remplit cette obligation.

Les pré-informations en vue de l'assemblée annuelle ont été envoyées à tous les membres le 6 avril 2021. Dans la semaine 17, les membres ont reçu les bulletins de vote qui leur ont permis de voter par écrit sur tous les points de l'ordre du jour. Le 17 mai 2021, les membres ont également reçu un avenant au vote. Le lien et le code d'accès à l'assemblée annuelle virtuelle ont été envoyés le 1<sup>er</sup> juin 2021.

### **Approbation de l'ordre du jour**

Les demandes écrites concernant l'ordre du jour doivent, conformément aux statuts, être soumises 6 semaines avant l'assemblée annuelle. Aucune demande n'a été reçue au secrétariat.

### **1. Élection des scrutateurs et tenue du procès-verbal**

En tant que représentant des droits de vote, le conseil a sollicité Monsieur Andri Obrist, avocat / notaire de Bâle. Il représente le droit de vote de chaque membre de l'ASS. En raison d'un empêchement imprévu d'Andri Obrist, le vice-président, Sorin Keller, le remplace.

**Décision** : Le mandataire est accepté en tant que représentant avec 38 voix pour sans abstentions ni voix contre. Monsieur Obrist (représenté par Monsieur Sorin Keller) est donc élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de l'assemblée est tenu par Madame Alessandra Kaya.

## **2. Procès-verbal de la 109<sup>ème</sup> assemblée annuelle du 25 juin 2020 à Berne**

Le protocole de la 109<sup>ème</sup> assemblée annuelle a été publié dans la revue « Schweisstechnik/Soudure », édition numéro 4 du 24 août 2020, pages 34 -41. Aucune erreur au niveau de l'information ou de l'impression n'a été signalée à l'ASS.

**Décision** : Le protocole de la 109<sup>ème</sup> assemblée annuelle est approuvé par 38 voix pour, aucune abstention ni aucune voix contre.

## **3. Rapport annuel 2020**

L'ASS peut jeter un regard rétrospectif sur une année 2020 difficile. L'ASS a pu réaliser un chiffre d'affaires de CHF 9,7 millions en 2020 et ce malgré la pandémie. Nos remerciements pour l'année écoulée s'adressent avant tout aux employés et aux membres de la direction.

Tous les membres ont reçu le rapport annuel ainsi que les documents de vote par voie postale. Pour tous les membres de l'association, le rapport annuel 2020 est également accessible en ligne. Aucune erreur d'impression n'a été signalée concernant le rapport annuel.

**Décision** : Le rapport annuel 2020 est approuvé par 37 voix pour, 1 voix contre et sans abstentions.

Pour la présentation du point 4 de l'ordre du jour « Compte des résultats et bilan », le président donne la parole au directeur, Monsieur Dr. Marc Harzenmoser.

## **4. Compte des résultats et bilan au 31.12.2020**

Le Dr. Marc Harzenmoser passe brièvement en revue l'année 2020 et parle des sujets suivants :

- Swiss Welding Inspection Inc. Pittsburg (USA):
- L'activité a démarrée en mars 2020. Des prestations de services sont fournis à des clients de trois pays européens.
- Swiss Skills :
- Les Swiss Skills n'ont pas pu être réalisés à Berne en raison de la pandémie. Le
- Champion suisse a été sacré à Spreitenbach. Le brillant vainqueur était Samuel Favre,
- Sottas SA.
- Coopération avec PanGas et des nouveaux sites :
- L'ASS a signé l'automne dernier une coopération avec PanGas et est ainsi présent
- sur trois nouveaux sites : Winterthur, Dagmersellen et Vufflens-la-Ville.

Comme d'habitude, le bilan et le compte des résultats de l'exercice 2020 sont imprimés à peu près au milieu du rapport annuel.

La comptabilité de l'association de l'année dernière a été vérifiée les 15 et 16 février 2021 par l'organe de révision « Alltax AG » à Bâle, élu lors de la dernière assemblée annuelle.

Il tient à cœur au directeur de remercier les membres et les clients pour leur fidélité.

Ses remerciements particuliers s'adressent également à tous les collaborateurs de l'ASS qui se sont engagés l'année dernière avec beaucoup de flexibilité et d'engagement pour l'association. Après ce point, le directeur redonne la parole au président.

Étant donné que le rapport de l'organe de révision de la société Alltax AG est publié dans le rapport annuel, il n'est pas nécessaire de le lire dans le cadre de l'assemblée annuelle.

**Décision :** Les comptes annuels 2020 sont approuvés par 37 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions.

### **5. Attribution des décharges**

Après l'approbation des comptes annuels, du bilan et du rapport annuel 2020, le président demande d'accorder décharge au comité pour la gestion des affaires en 2020.

Yvan Santoro pose la question suivante :

Dans les statuts de l'ASS, les conditions-cadres de l'activité associative sont l'impartialité, l'indépendance et l'égalité des chances. Comment concilier les statuts avec la coopération unilatérale de l'ASS avec PanGas qui va bien au-delà de la simple formation en soudage et qui apporte sans aucun doute des avantages concurrentiels à PanGas par rapport aux autres membres ?

Le professeur Hans Gut répond à la question comme suit :

La coopération avec PanGas ne constitue pas une violation des statuts. Au contraire, elle vise à offrir à chaque jeune de ce pays la possibilité de suivre une formation en soudage sans avoir à parcourir 100 km. C'était la motivation de l'ASS et PanGas pour conclure une telle coopération. Il est disponible à tout moment pour un entretien.

**Décision :** Les membres donnent décharge au comité par 37 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions.

Au nom du comité, le président, Hans Gut, remercie pour la confiance accordée au comité.

### **6. Cotisations des membres**

Au cours de l'exercice écoulé, les coûts de production de notre revue d'association étaient à nouveau équilibrés. L'ASS veut maintenir les cotisations à un niveau stable à l'avenir.

Les cotisations des membres de l'ASS étaient les suivantes pour l'exercice 2020 :

Membres individuels	CHF 70.-
Retraités AVS	CHF 35.-
Étudiants et apprentis	CHF 0.-
Membres individuels affiliés depuis plus de 35 ans	Exempts de cotisation

Les cotisations des entreprises membres dépendent du chiffre d'affaire généré dans la technique de soudage :

Jusqu'à CHF 1 mio.	CHF 250.-
CHF 1 mio. à CHF 5 mio.	CHF 500.-
Plus de CHF 5 mio.	CHF 750.-
Membres sous patronage	à partir de CHF 1 000.-

**Décision :** Les membres approuvent les cotisations 2021 par 38 voix pour et sans voix contre ni abstentions.

## **7. Élections**

### **7a Affiliation de nouveaux membres**

Le nombre de membres a diminué de trois au cours du dernier exercice. Une diapositive montrant le nombre actuel de membres est affichée. Fin 2020, l'ASS compte au total 1 026 membres.

Selon les statuts, les adhésions sont soumises à la décision de l'assemblée annuelle. Les noms des nouvelles entreprises membres ou des nouveaux membres individuels ont été communiqués aux membres par l'intermédiaire de la brochure liée à l'ordre du jour.

**Décision** : Les membres ont approuvé l'affiliation des nouveaux membres de l'année 2020 avec 38 voix pour et sans voix contre ni abstentions.

Selon les statuts, l'assemblée générale est chargée d'élire le président et les autres membres du conseil d'administration ainsi que les l'organe de révision.

Lors de la 107<sup>ème</sup> assemblée annuelle à Zurich (2018), le président et le conseil d'administration ont été élus pour un mandat de 3 ans.

C'est ainsi, selon les statuts, que des élections de renouvellement global des membres sont prévus à l'assemblée d'aujourd'hui.

Pour renforcer notre conseil d'administration, nous vous proposons deux nouveaux membres. Dans les documents de vote, les deux candidats ont été brièvement présentés.

### **7b Nouvelle élection prof. Dr. Jolanta Janczak-Rusch au comité**

Le comité demande l'élection de Madame Prof. Dr.-Ing. habil Jolanta Janczak-Rusch pour une durée de trois ans au comité.

**Décision** : Madame Prof. Dr. -Ing. habil Jolanta Janczak-Rusch est élue comme nouveau membre du comité par 38 voix pour et sans voix contre ni abstentions.

### **7b Nouvelle élection Roger Britschgi au comité**

Le comité demande l'élection de Monsieur Roger Britschgi pour une durée de trois ans au conseil.

**Décision** : Monsieur Roger Britschgi est élu comme nouveau membre du comité par 36 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions.

### **7 d-l/o Réélection des membres du conseil d'administration**

Les 10 membres du conseil d'administration suivants ont accepté de reprendre en charge les travaux du conseil d'administration pour une période supplémentaire de 3 ans :

Alberto Belloli  
Steffen Blümel  
Eberhard Brune  
Hans Gut  
Martin Kalberer  
Sorin Keller  
Artho Marquart  
Stefan Müller

Aimée Schmelzer  
Konrad Wegener

**Décision** : À une écrasante majorité, les membres ont réélu tous les membres du conseil d'administration pour un nouveau mandat de 3 ans. À ce stade nous renonçons à la présentation des résultats individuels.

#### **7m Réélection du président prof. Dr. Hans Gut**

Le comité demande l'élection du Prof. Dr. Hans Gut comme président du comité pour une durée supplémentaire de 3 ans.

**Décision** : Les membres réélisent Prof. Dr. Hans Gut comme président du conseil par 38 voix pour et sans voix contre ni abstentions.

#### **7 n Élection de l'organe de révision**

La révision des comptes 2020 a été effectuée par « Alltax AG », comme l'ont décidé les membres lors de la dernière assemblée annuelle. Le comité et le secrétariat sont toujours très satisfaits du travail effectué par cette société fiduciaire. Du point de vue de l'ASS, il n'y a aucune raison de changer la société fiduciaire. Le comité propose la réélection d'Alltax AG pour le prochain exercice.

**Décision** : Les membres ont confirmé Alltax AG en tant qu'organe de révision par 38 voix pour et sans voix contre ni abstentions.

### **8. Divers**

#### **8.1 Prochaine assemblée annuelle**

Avant de terminer la partie formelle de la 110<sup>ème</sup> assemblée annuelle, le président communique la date et le lieu de la 111<sup>ème</sup> assemblée annuelle. Le conseil d'administration a décidé d'organiser la 111<sup>ème</sup> assemblée annuelle à Bâle. Les membres sont cordialement invités à réserver les dates du 31 mai 2022 et 01<sup>er</sup> juin 2022 (mardi et mercredi).

Le président remercie particulièrement ses collègues au sein du comité et les membres du sous-comité Sorin Keller (vice-président) et Aimée Schmelzer. Il remercie également le directeur, les chefs de secteur et les collaboratrices et collaborateurs de l'ASS pour leur énorme engagement au cours de l'année écoulée.

La 110<sup>ème</sup> assemblée ordinaire des membres est donc considérée comme close. Le président annonce le conférencier invité Marc Hauser de « erfolgswelle.ch » et son exposé « Zum Fliegen braucht es keine Flügel – wie wir uns mit Zuversicht auf die Zukunft freuen können ».

Olten, le 08 juin 2021



Prof. Dr. Hans Gut  
Président



Alessandra Kaya  
Procès-verbal